

# LE CROISIC. Élus et citoyens à la manœuvre pour trouver deux médecins supplémentaires

L'Echo de la Presqu'île 1/3/24

La banderole en entrée de ville est explicite. Mais surtout, elle est installée depuis longtemps. Cela fait désormais plus de trois ans que la commune recherche deux médecins et le sujet préoccupe à la fois les habitants et les élus.

## Seulement deux médecins pour 4 100 habitants

La commune n'est pas sans médecins généralistes, mais avec seulement deux praticiens (dont l'un est arrivé fin 2021) à la maison médicale de la Côte sauvage, c'est peu pour une ville de plus de 4 100 habitants. Les lieux sont occupés également par un pédiatre arrivé mi-février, une psychiatre, une psychologue clinicienne et une orthophoniste. La ville compte également un dentiste en ville et de nombreux infirmiers ou infirmières, ainsi que des kinés (à la maison de santé et en ville).

Le cadre de vie, en bord de mer, est un atout à même

d'attirer des médecins généralistes, et pourtant, les candidats ne se bousculent pas.

### « Tant que ce n'est pas signé... »

L'adjoint au maire du Croisic en charge des affaires sociales, Jean-Pierre Legrand, est sur le dossier. Et ses recherches se poursuivent malgré des espoirs douchés : « je ne me réjouis pas trop vite. Tant que ce n'est pas signé, rien n'est fait. Un médecin est intéressé, mais rien n'est encore finalisé », avance avec prudence l' élu.

L'ancien pharmacien multiplie les contacts et s'inquiète de voir des patients souffrant de certaines pathologies chroniques ayant du mal à renouveler leurs ordonnances.

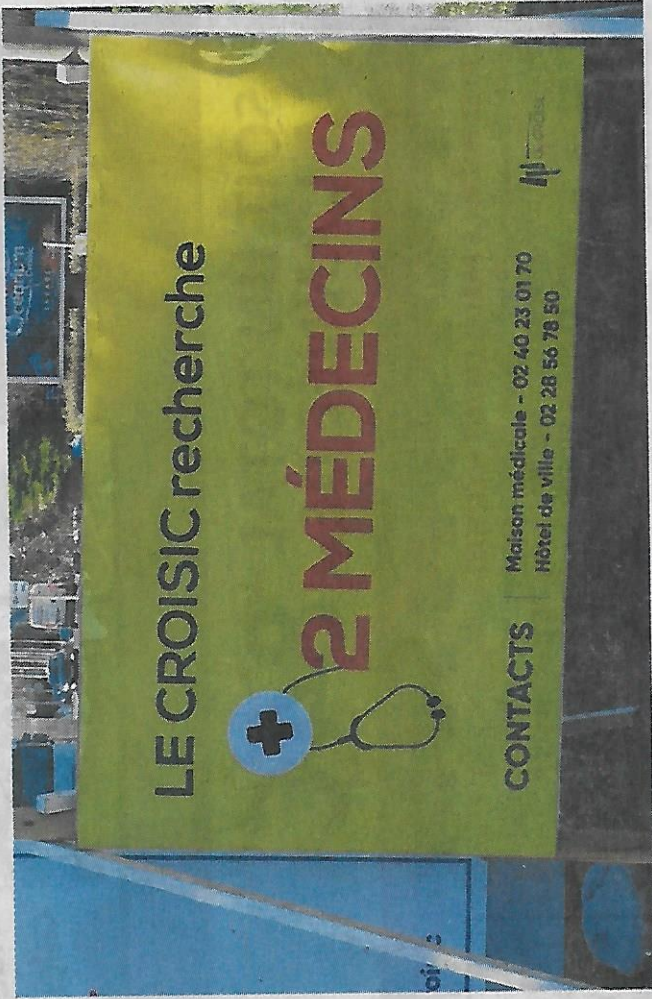
Le classement par l'ARS, Agence régionale de santé en zone d'intervention prioritaire (Zip) est une étape pour séduire les candidats à l'installation qui peuvent ainsi bénéficier d'aides sous forme de primes et d'avantages fiscaux. Mais cela ne fait pas tout. Pas encore du moins.

Pour aller plus loin dans la réflexion, un groupe de travail réunissant la DGS, directrice générale des services de la mairie, d'un médecin et de deux représentants d'une association de citoyens (1) est à la manœuvre également. Leur mission : étudier toutes les solutions possibles pour l'installation de nouveaux médecins.

« Le diagnostic de l'existant est en cours sur le territoire dans le cadre d'un plan territorial de santé. Un préalable long en lien avec des données statistiques fournies par l'ARS et la CPAM qui nous amènera à poser sur la table toutes les solutions possibles. On ne se ferme pas de portes. Pour cela, nous sommes accompagnés et encadrés par l'ARS. Il y a beaucoup de questions à se poser d'un point de vue juridique et administratif », souligne Joëlle Meunier, DGS.

### Des conclusions rendues au 1<sup>er</sup> juin

Le président de l'association Actions accès santé, Domi-



### Une annonce qui reste plus que jamais d'actualité.

GH H  
nique Hucher, expliquait dans nos colonnes (notre édition du 16 février 2023), que l'équivalent financier pouvait être difficile à trouver dans les structures associatives existantes de centre de santé sans subvention des collectivités locales.

Au 1<sup>er</sup> juin, les conclusions

tant. Dans tous les cas l'ARS reste le seul organe tutélaire d'agrément.

(1) L'association Actions accès santé émane du collectif Pour davantage de médecins au Croisic.

● Patricia BIGOT